

Bulletin n° 2025-01

Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers

Date : 28 janvier 2025

**Modification dans
Teraview**

Remplacement du numéro de télécopieur par l'adresse courriel sur les actes

Le 14 février 2025, une amélioration sera apportée à Teraview pour remplacer le numéro de télécopieur par l'adresse courriel sur les actes électroniques, l'objectif étant de simplifier le processus de communication entre le personnel du bureau d'enregistrement immobilier et la clientèle de Teraview.

Pour garantir une bonne communication de l'information, les utilisatrices et utilisateurs de Teraview doivent avoir une adresse courriel active dans le système Teraview au moment de la mise à jour du 14 février 2025. Pour savoir comment mettre à jour votre adresse courriel dans Teraview, veuillez consulter l'infolettre de Teranet : [*insérer le lien.*](#)

Cette modification n'a aucune incidence sur l'adresse courriel indiquée dans les préférences pour les avis ou les documents de plan où une adresse courriel de livraison doit être précisée.

Détails de l'acte

À la signature ou à l'enregistrement d'un acte dans Teraview, le numéro de télécopieur sera remplacé par l'adresse courriel dans les sections « Signé par » ou « Soumis par » pour les actes enregistrés ou en cours de préparation. L'adresse courriel affichée dans la section « Signé par » d'un acte électronique servira désormais de courriel pour joindre le personnel du bureau d'enregistrement immobilier.

S'il s'agit d'un acte de deux parties, le système consignera deux adresses courriel distinctes, soit une pour chaque utilisateur agissant au nom de chaque partie.

Si un document est soumis à plusieurs reprises, seules les adresses courriel associées aux champs « Signé pour la première fois » et « Signé pour la dernière fois » seront consignées.

Quant aux actes enregistrés avant le 14 février 2025 et renvoyés pour correction, le système inscrira automatiquement le numéro de télécopieur pour le champ « Signé pour la première fois » et l'adresse courriel actuelle de l'utilisateur qui figure dans son profil au moment de la signature et de la resoumission pour le champ « Signé pour la dernière fois ».

Original signé par

Rebecca Hockridge
Directrice des droits immobiliers

c. c. Dan Petoran, directeur, Direction des services d'enregistrement immobilier